



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

**CONVOCATION**

Date : 09/07/2024

Envoi le : 09/07/2024

Publication le : 09/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet à 20h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 09

Pouvoirs : 09

Votants : 29

**Etaient présents :**

**Adjoints :**

Mesdames Odile RITOURET, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ.

**Conseillers municipaux :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Antoine MAQUIN,  
Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mickaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danièle HOUDU, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,  
Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Gilles FERRAND, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,  
Xavier BINET.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Danièle HOUDU avait donné pouvoir à Madame Sophie BORÉ.

Monsieur Gilles FERRAND avait donné pouvoir à Monsieur François BOUGAULT.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240711-DEL\_11072024\_03-DE



**DEL N° 11/07/2024-03 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CIRQUE GEORGET ET LA COMMUNE - MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal pour l'implantation d'une école de cirque dénommée « Le Pôle Européen des Arts du Cirque » signée en 2019 arrive à expiration fin juillet 2024.

Il est proposé de renouveler le partenariat entre la commune et le Cirque Georget, dans le cadre d'une nouvelle convention qui a reçu un avis favorable de la Commission Générale qui s'est tenue le 25 juin dernier en présence de Monsieur et Madame Nicolas GEORGET représentants la société signataire.

L'objet de la délibération de ce jour est d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONSIDÉRANT l'enquête en cours concernant un membre du cirque dont la presse du 2 juillet s'est fait l'écho,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal 16 voix POUR et 13 voix CONTRE :

**DÉCIDE DE NE PAS VOTER la convention négociée avec la SCOP arl GEORGET FAMILY CIRCUS tel que présentée lors de la Commission Générale du 25 juin dernier.**

**DÉCIDE :**

- pour éviter tout vide juridique à compter du 1<sup>er</sup> août prochain, en termes d'occupation du terrain communal mis à disposition,
- pour éviter de mettre en difficulté la société signataire,

de reprendre le texte de la convention susvisée et de proposer à la SCOP arl GEORGET FAMILY CIRCUS de porter dans un premier temps la durée de mise à disposition de l'article 13 à cinq mois du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2024, au lieu des cinq ans initialement envisagés.

**PRÉCISE** que le texte de la convention adoptée est annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de créer un groupe de travail de quatre élus (3 issus de la liste « Luynes Avenir » et 1 de la liste « Ensemble Luynes Gagnante » si un élu de cette liste souhaite y participer).

**PRÉCISE** que ces élus seront désignés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 septembre prochain.

**PRÉCISE** que ces élus auront pour mission :

- De réfléchir sur le maintien ou non de la convention de partenariat entre le Cirque GEORGET et la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- De réfléchir, sur la base de la convention aujourd'hui négociée, à une nouvelle durée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- De réécrire l'article 14 concernant les clauses de résiliation de ladite convention.
- De rencontrer les dirigeants de la SCOP arl GEORGET FAMILY CIRCUS pour finaliser le projet de convention.

**PRÉCISE** que ledit projet de convention sera présenté dans un premier temps à une Commission Générale puis soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 10 décembre 2024.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **17 JUL. 2024**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication en site internet de la commune le : **17 JUL. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/07/2024  
Reçu en préfecture le 17/07/2024  
Publié le **S<sup>2</sup>LO**  
ID : 037-213701394-20240711-DEL\_11072024\_03-DE